



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de construction du bâtiment Poste de Commande Centralisée de Chalon sur Saône

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 30 octobre 2025 à 12:00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Direction Territoriale Rhône-Saône
2 rue de la quarantaine
69321 LYON CEDEX 05

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> - réf : **M255110049**

Tous les documents de communication et de notification (demandes de complément, information aux candidats non retenus, notification...) s'effectueront par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier par le biais de la plateforme <https://www.marchespublics.gouv.fr>. **Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur Acte d'Engagement une adresse de messagerie électronique valide et consultée quotidiennement à laquelle seront envoyés ces documents.**

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
2.5 - Conditions d'exécution pour l'insertion par l'activité économique ..	Erreur ! Signet non défini.
2.6 - Conflit d'intérêt.....	Erreur ! Signet non défini.
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.5 - Contrôle technique.....	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes	10
6.3 - Visites sur site	10
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	14
10 - Annexes.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de construction du bâtiment Poste de Commande Centralisée de Chalon sur Saône. Réhabilitation légère d'un bâtiment existant.

Lieu(x) d'exécution :

Avenue Pierre Nugue
71100 Chalon-sur-saône

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée, pour une relance suite à une première consultation référencée 24.51.I.0080 avec plusieurs lots déclarés sans suite, est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 lot(s) :

N°	Lot(s)	Désignation
1	TER/VRD/EV	Terrassement, VRD & Espaces verts
2	GO/FS	Gros œuvre & Fondations spéciales
3	CHAR	Charpente Y compris caisson bois/paille & couverture bac acier
4	ETAN	Étanchéité toiture
6	MENU EXT	Menuiseries extérieures bois et occultation
7	SERR	Serrurerie
8	MENU INT	Menuiseries intérieures
13	PLOMB/CVC	Plomberie sanitaires, CVC
14	CFO/CFA/ GTB	Électricité CFO, CFA, GTB

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un nombre maximal de 3 lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
45213150-9	Travaux de construction d'immeubles de bureaux

Lot(s)	Code principal	Description
1-TER/VRD/ EV	45112500-0	Travaux de terrassement
	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
2-GO/FS	45262210-6	Travaux de fondation
	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
	45223220-4	Travaux de gros œuvre
3-CHAR	44142000-7	Charpentes
	45261100-5	Travaux de charpente
	45422000-1	Travaux de charpenterie
	44230000-1	Charpenterie pour la construction
4-ETAN	45261200-6	Travaux de couverture et de peinture de toiture
	45261420-4	Travaux d'étanchéification
6-MENU EXT	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
	44220000-8	Menuiserie pour la construction
7-SERR	44316500-3	Serrurerie
	44316510-6	Ferronnerie
	45340000-2	Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité
	34928200-0	Clôtures
	45342000-6	Pose de clôtures
	45421148-3	Installation de portails
8-MENU INT	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
	44220000-8	Menuiserie pour la construction
	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
13-PLOMB/ CVC	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
	45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires
	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot(s)	Code principal	Description
14- CFO/CFA /GTB	45315100-9	Installations électrotechniques
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45311100-1	Travaux de câblage électrique
	09310000-5	Électricité
	45315300-1	Installations d'alimentation électrique
	31520000-7	Lampes et appareils d'éclairage
	31500000-1	Appareils d'éclairage et lampes électriques
	31527260-6	Systèmes d'éclairage

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- soit avec une entreprise unique ;
- soit avec des entreprises groupées solidaires ;
- soit avec des entreprises groupées conjointes.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Compte-tenu de la nature indissociable des prestations à réaliser, cette disposition permet au maître de l'ouvrage de sécuriser l'exécution des travaux en cas de défaillance d'un des membres du groupement conjoint.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). La réponse à la solution de base est obligatoire.

Les candidats peuvent également présenter facultativement, en plus de la solution de base, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) et sur les points précis suivants :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
1-TER/VRD/EV	Le candidat pourra présenter une variante incluant la logistique fluviale à son offre et présenter l'impact carbone de cette variante via un éco-calculateur type EVE (outil public VNF).
2-GO/FS	Le candidat pourra présenter une variante incluant la logistique fluviale à son offre et présenter l'impact carbone de cette variante via un éco-calculateur type EVE (outil public VNF).
3-CHAR	Le candidat pourra présenter une variante incluant la logistique fluviale à son offre et présenter l'impact carbone de cette variante via un éco-calculateur type EVE (outil public VNF).
6-MENU EXT	Le candidat pourra présenter une variante avec menuiseries extérieures en triple vitrage. Les prescriptions de la variante sont décrites au CCTP du lot.

En dehors des lots précités, aucune variante n'est autorisée. Le dépôt de variantes non autorisées entraîne le rejet de l'offre du candidat concerné.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SCOP SARL éjo. coopérative
7 place du marché
71300 MONT-SAINT-VINCENT
Tél. : 03 85 55 34 89
Courriel : contact@ejo.coop

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
4 rue Gabriel Lippmann
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. : 03.80.72.94.71
Courriel : serviceclientgrandest.construction@bureauveritas.com

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

PRESENTS
31 rue Mazonod
69003 Lyon

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Sur la base de la définition et de la description des ouvrages, telles qu'elles figurent aux documents de consultation sans aucun caractère limitatif et quelles que soient les imprécisions, contradictions ou omissions que pourraient présenter ces pièces, le candidat est réputé avoir prévu, lors de l'étude de son offre, et avoir inclus dans son prix toutes les modifications et adjonctions éventuellement nécessaires pour l'usage auquel elles sont destinées (prestations annexes et détail nécessaires à une parfaite finition non décrits ou mentionnés dans les documents de son marché).

Par ailleurs, les entreprises sont tenues de vérifier la justesse du quantitatif avant la remise de leur offre. Aucune réclamation de l'entreprise ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Les dépenses supplémentaires imprévues que le titulaire pourrait avoir à supporter en cours de chantier, par suite de l'application de ce principe, font partie intégrante de ces aléas et il lui appartient après étude des documents de consultation, d'estimer le risque correspondant et d'en tenir compte pour l'élaboration de son offre et le calcul de son prix.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces listées au sommaire annexé au présent RC.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation sera obtenu uniquement par téléchargement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (<http://www.marches-publics.gouv.fr>).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (ou le membre du groupement éventuel) si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société	Oui
Lettre de candidature DC1 comprenant une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique ;	Oui
En application de l'article L2143-9 du Code de la Commande Publique, le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé, le cas échéant.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Le formulaire DC2	Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur	Oui

économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	
--	--

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour tous les lots : Compétences à justifier par l'indication des titres d'études et professionnels des candidats ET des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, le Maître d'ouvrage accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres.	Non
Pour le lot n° 3 - Charpente L'entreprise devra être en mesure de justifier que la personne responsable [de la conception ; de la mise en œuvre] des lots paille est titulaire de l'attestation Pro-Paille dispensée par la RFCP (Réseaux français de la construction paille). Cette attestation, certifiant de la capacité de l'entrepreneur à se conformer aux règles professionnelles de la construction en paille et au remplissage isolant et support d'enduit, Règle CP 2012 révisée, 3e édition avril 2018, ou la dernière édition de cette règle, s'y substituant est exigée et seule garante d'un cadre assurantiel nécessaire pour ce projet.	Non
Pour le lot n° 14 - GTB, Electricité CFO, CFA / GTB Certificat QUALIFELEC (électrotechnique : indice E3 - classe 2, courants faibles : indice CF3 avec mention FO, système de sécurité intrusion : APSAD R55) + Attestation de compétence : formations techniques sur le système de précâblage installé + agrément du constructeur	

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour chaque lot :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, afférents à chacun des lots - cadre joint à la consultation à compléter par le(s) représentant(s) habilité(s) du prestataire. Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition des prestations entre les cotraitants. En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, le candidat doit compléter cet Acte d'Engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr) complétés à raison d'un par sous-traitant. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article R.2193-1 du CCP.	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) afférente à chacun des lots- cadre joint à la consultation à compléter par le(s) représentant(s) habilité(s) du prestataire. Dans le cas d'un groupement conjoint, les candidats devront préciser dans l'annexe à l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant. Pour cela, ils devront s'inspirer du cadre de la DPGF.	Oui
Le planning prévisionnel du lot	Non
Le mémoire technique selon le cadre fourni des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et en réponse aux sous-critère de jugement des offres spécifiés à l'article 8.2.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Le cas échéant, les candidats présenteront un dossier général " variantes facultatives " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Outre les répercussions de chaque variante facultative sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Les lots soumis à variante facultative sont indiqués à l'article 2.3 du présent RC.

6.3 - Visites sur site

Le Maître d'ouvrage n'organise aucune visite spécifique.

Tout candidat est libre de se déplacer sur le site, visible depuis le domaine public via la rue Pierre Nugue, afin de repérer les accès, la disposition des lieux et les abords de la future construction.

Il est rappelé qu'aucune revendication liée à une éventuelle méconnaissance des lieux ne pourra être opposée à l'établissement lors de l'exécution du marché. Il est de surcroît établi que tous les éléments visibles ou identifiables avant l'ouverture du chantier sont réputés connus de l'entreprise et ne pourront motiver une remise en cause des prix après passation du marché.

Toute question technique devra être formulée par écrit via la plateforme PLACE.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France
Direction Territoriale Rhône-Saône
2, rue de la Quarantaine, 69321 LYON Cedex 05

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : *.doc /*.xls / *.odt / *.ods / *.pdf / *.dwf / .dwg / *.jpeg

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Pour le nom du fichier, il faut impérativement proscrire tous les caractères accentués (à, â, é, è, ê, ë, î, ï, ô, ö, ù, û, ü, ç) ainsi que les caractères spéciaux (, ; . : ! ? () / \ [] + = » * % & @ ...) qui peuvent entraîner des erreurs lors du téléchargement de l'offre sur le site PLACE.

Cette règle permet d'éviter des problèmes d'affichage voire d'accès aux documents. En effet, il se peut que d'un système d'exploitation à un autre (Windows vers Mac par exemple), le fichier ne soit pas reconnu.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est privilégiée mais n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ATTENTION :

Les candidats sont invités à signer l'acte d'engagement remis dans leur offre, cependant la signature de l'acte d'engagement au stade de l'offre est facultative. Une signature scannée, l'absence de signature électronique ou de signature manuscrite scannée de l'acte d'engagement ou l'absence de fourniture des pouvoirs et/ou délégations de signature, ne rendent donc pas l'offre du candidat irrégulière.

Le cas échéant, il sera demandé à l'attributaire au stade de l'attribution de signer l'acte d'engagement avec une signature électronique ou une signature manuscrite originale de son représentant dûment habilité.

Il est demandé que les fichiers signés électroniquement par les candidats ne soient pas verrouillés, afin de permettre l'apposition de la signature électronique du RPA sur le même document.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Conformément aux dispositions de l'article R2144-3 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner seulement la candidature du soumissionnaire susceptible d'être retenu à l'issue de l'analyse des offres.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1- <i>Pertinence du planning d'intervention par tâches, adéquation des moyens humains et matériel prévus pour la réalisation des travaux</i>	10.0%
2.2- <i>Modalité de coordination avec les autres lots et moyens dédiés</i>	5.0 %
2.3- <i>Méthodologie d'exécution adaptée au chantier</i>	20.0 %
• <i>Méthodologie d'exécution en lien avec les prestations. En particulier :</i>	
○ <i>Pour les lots n°01, n°02 et n°07 :</i>	
▪ <i>Décrire la méthodologie d'exécution des principales tâches :</i>	
• <i>en lien avec la spécificité des ouvrages demandés, les aspects et finitions souhaitées</i>	
• <i>en lien avec les réemplois des matériaux issus des démolitions envisagés.</i>	

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le lot n°03 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détailler la méthodologie de préfabrication, la répartition des tâches prévues hors site et sur site. ▪ Préciser les mesures prises et procédures prévues dans le cadre des Règles Professionnelles de la construction en paille de la RFCP. ▪ Préciser les mesures prises pour assurer le niveau de finition et d'aspect exigé pour les ouvrages destinés à rester apparents. • Méthodologie d'exécution en lien avec les performances thermique et énergétique 	
2.4- Adéquation au CCTP des matériaux et produits proposés suivants <ul style="list-style-type: none"> • Le Tableau des matériaux/matériels rempli (modèle fourni au DCE) • Fiches techniques proposées par le candidat 	15.0 %
2.5- Performance environnementale sur le chantier <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des dispositions propres à l'entreprise • Réduction des nuisances de chantier et efficacité dans la gestion et le tri des déchets 	10.0 %

Les critères d'attribution précités sont appliqués tant aux variantes facultatives qu'aux offres de base. l'offre variante sera analysée comme une offre distincte de l'offre de base.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 candidats classés n° 1, 2 et 3 sélectionnés à l'issue d'un premier classement.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins du PA. Les négociations peuvent porter sur toutes les caractéristiques techniques et/ou financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne peuvent en aucun cas porter sur l'objet du marché, ses caractéristiques substantielles ou les critères d'attribution.

Les candidats seront saisis par voie électronique et devront répondre par écrits aux points de négociations dans le délai indiqué au courrier. Une négociation « physique » par des réunions qui donneront lieu à compte-rendu pourra également être mise en œuvre.

Les négociations seront menées dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Elles pourront se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

A l'issue des négociations, les candidats pourront au choix :

- ✓ maintenir leur offre initiale ;
- ✓ apporter des précisions à leur mémoire technique sans modification du montant de leur offre ;
- ✓ établir une nouvelle offre dans les conditions indiquées dans le compte-rendu de négociation ou dans le courrier d'invitation à négocier par écrit.

Une nouvelle analyse des offres sera alors réalisée, dans les mêmes conditions que celles initialement prévues dans le RC. Un nouveau classement sera établi.

Toutefois, si les offres sont satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, notamment :

- L'attestation de régularité fiscale ;
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L.5221-2, 3 et 11 du Code du Travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Ou, le cas échéant, une attestation de non-emploi de salariés étrangers) ;
- S'il est en redressement judiciaire, le candidat devra produire une copie du jugement prononcé, en application de l'article L2143-9 du Code de la Commande Publique, les attestations d'assurances visées à l'article 17 du CCAP, un RIB conforme à celui déclaré dans l'acte d'engagement.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le RPA qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le RPA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Adresse : 22 Rue d'Assas, 21000 Dijon

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Dijon

10 - Annexes

1. Sommaire du DCE listant les pièces du DCE
2. Cadre du mémoire technique
3. Cadre de tableau des matériaux